

# COMMUNE DE GRENDELBRUCH

Département  
du Bas-Rhin

## Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Arrondissement  
de Molsheim

Séance ordinaire du 18 juillet 2016

Nombre de conseillers  
Elus : 15

*Sous la présidence de M. Jean-Philippe KAES, Maire*

Conseillers en fonction : 15

**Conseillers présents :** HALTER Christian, HEMMERLIN Marie-Odile, EYDMANN Pierre, KRAUT CERASA Anne, HASSENFRAZT Etienne, KAUFF Fabienne, PRIEUR Martine, SCHOCH Marc, SCHMITT Betty, HARTWEG Pierre, HUCKERT Jean-François, HIMBER Philippe.

Conseillers absents : 2

**Conseillers absents avec excuse :** BOSSUET David (procuration à HALTER Christian), FLORENTIN Christine (procuration à KAES Jean-Philippe),

Conseillers présents : 13

**Secrétaire de séance :** KRAUT CERASA Anne

### Point de l'ordre du jour n° 9

**OBJET : Tarifs pour le renouvellement des concessions de cimetière et pour le colombarium**

L'adjoint, Pierre Eydmann, indique au conseil qu'il convient d'instaurer des tarifs pour le colombarium qui est en cours d'installation au cimetière.

Après avoir pris connaissance des tarifs appliqués dans les communes alentours, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs du colombarium comme suit :

- 15 ans : 800,00 €
- 30 ans : 1 200,00 €

- DECIDE d'un forfait de 75,00 € lors de l'ouverture ou de la fermeture des casiers, ces prestations nécessitant l'intervention du marbrier

- INDIQUE que la commune décidera du format et de la police des inscriptions figurant sur les plaquettes, ceci afin que l'ensemble reste harmonieux

- INFORME que la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir sera gratuite

- INDIQUE que les tarifs de renouvellement des concessions de cimetière feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour extrait conforme  
Grendelbruch le 27 juillet 2016  
Le Maire :  
Jean-Philippe KAES



Acte certifié exécutoire : Vu la réception en Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> août 2016  
Vu la publication le 1<sup>er</sup> août 2016